



POLITIQUE D'INVESTISSEMENT  
SOCIABLEMENT RESPONSABLE  
**EXERCICE 2020**

# SOMMAIRE

---

1. Contexte .....	3
2. Gestion directe .....	4
a. Une répartition des investissements par opinion ESG .....	4
b. Une analyse des controverses ESG .....	6
c. Une mesure d'application du portefeuille avec la trajectoire de +2°C à horizon 2100 .....	7
3. Gestion déléguée .....	10
a. Méthodologie d'analyse .....	10
b. Résultats au 31/12/2020 .....	10
4. Implémentation d'une poche d'investissement à impact .....	11
a. Approche retenue .....	11
b. Résultats au 31/12/2020 .....	11

## 1. Contexte

Depuis quelques années, **SMACL Assurances est engagée dans une démarche globale visant à promouvoir la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** au sein de l'entreprise. Ces éléments sont synthétisés dans la Déclaration de Performance Extra-Financière du Groupe VYV.

Pour SMACL Assurances, cet engagement fort se traduit notamment par la réalisation d'Investissements Socialement Responsables (ISR), c'est-à-dire de placements destinés à financer des entreprises ou des entités publiques qui prennent en compte dans leurs modèles de développement des critères liés à l'environnement, au social et à la gouvernance et, de ce fait, contribuent activement au développement durable.

Opérer ce type de placements permet de capter de nouvelles opportunités et de mieux gérer les risques associés aux transitions environnementales et socio-économiques tout en favorisant une économie responsable, en adéquation avec les valeurs de la Mutuelle.

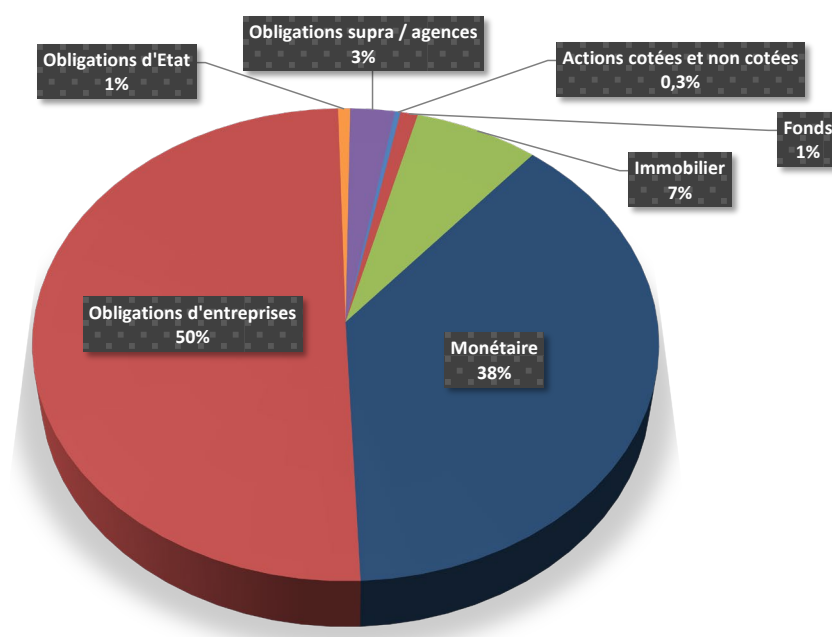
Cette démarche est confortée par l'existence de l'article 173 de la loi de Transition Énergétique (loi n°2015-992). Ce dernier prévoit l'instauration d'une Politique d'Investissement Responsable pour les investisseurs institutionnels ainsi que l'obligation pour ces derniers de communiquer sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG) et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. Pour SMACL Assurances, l'élaboration de cette Politique d'Investissement Responsable se fait **en cohérence avec les objectifs définis dans la Politique de Placements**. Ils consistent, pour rappel :

- À réaliser une allocation d'actifs conforme à ses engagements, admissible en représentation de ces derniers, respectueuse des cadres légaux et cohérente avec les orientations stratégiques de la Mutuelle.
- À conserver la politique de placements prudente menée jusqu'à présent et qui se traduit par des contraintes en termes de liquidité, de qualités des actifs, d'exposition géographique et de classes d'actifs.
- À se doter d'actifs générant des revenus financiers.

Les éléments chiffrés qui composent la présente politique sont actualisés chaque année et mis à la disposition des sociétaires via le site internet de la Mutuelle.

A titre informatif, nous faisons figurer ci-dessous la répartition du portefeuille au 31/12/2020 :

Répartition du portefeuille au 31/12/2020 (en valeur de marché)



Bien que la présente politique s'applique à l'ensemble du portefeuille de placements, **le périmètre des éléments analysés ci-après comprend uniquement la poche obligataire**, soit environ 54% du portefeuille de placements.

## 2. Gestion directe

L'approche retenue consiste à procéder à une évaluation ESG et Carbone des investissements obligataires. Compte tenu de la spécificité de ces calculs, SMACL Assurances a fait appel à des prestataires externes experts sur ces sujets (ISS et Carbon4 Finance), ainsi qu'à la société de gestion du Groupe VYV, EGAMO.

### a. Une répartition des investissements par opinion ESG :

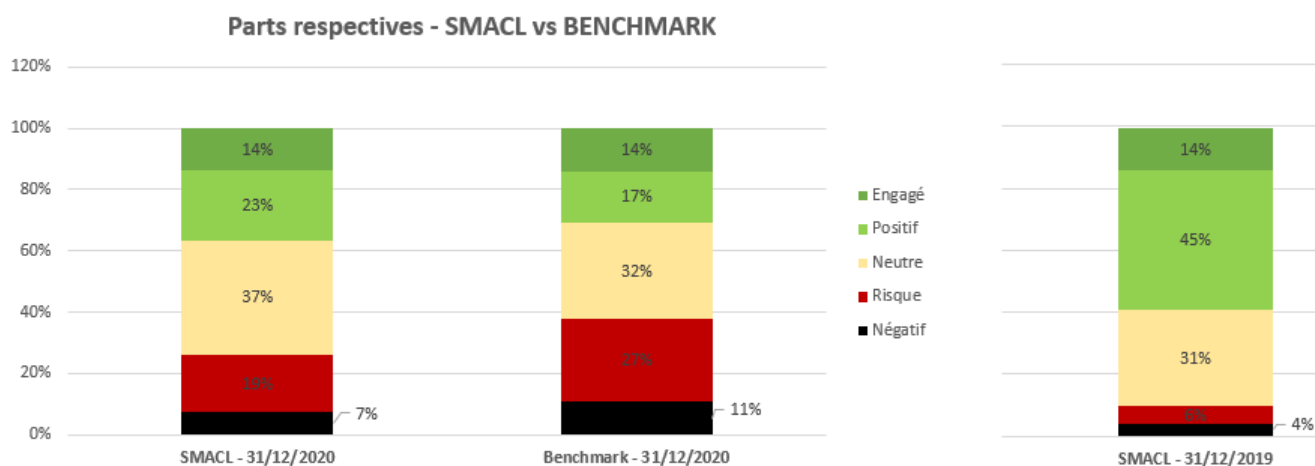
#### i. Méthodologie d'analyse

**Cet indicateur mesure le niveau d'adéquation des investissements avec les objectifs de développement durable tels que définis par les Nations Unies.** Cet indicateur se lit sur une échelle allant de « engagé » pour les entreprises contribuant de façon très favorable à l'atteinte des objectifs de développement durable à « négatif » pour celles portant une atteinte sérieuse aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

#### ii. Résultats

Les résultats de l'analyse ESG menée sur le portefeuille existant montrent que celui-ci est **globalement meilleur que son indice de référence**, composé d'obligations d'émetteurs « corporates » notées en catégorie « *Investment Grade* ».

Précisément, la part totale des émetteurs engagés ou positifs est plus élevée de 6 points dans le portefeuille. Les parts des émetteurs à risque et négatifs sont inférieures de 8 et 4 points respectivement.



Par rapport à 2019, la répartition par opinion ESG a sensiblement évolué (-22 points sur la notation positive et +16 points sur la partie négative). Trois secteurs expliquent l'essentiel de cette évolution :

- Le secteur bancaire, victime d'un recalibrage du modèle : les banques ne peuvent plus bénéficier d'une notation positive, en raison des difficultés à réaliser une évaluation concrète de leurs financements ; ainsi, les banques sont au mieux notées « neutre » ;
- Le secteur de l'énergie, pénalisé par des controverses sur les activités de quelques acteurs et par l'utilisation des énergies fossiles qui entraîne désormais de façon systématique le reclassement en « négatif » ;
- Les secteurs de l'automobile et des transports : plusieurs sociétés ont été dégradées de « neutre » à « risqué », en raison de problématiques liées à la pollution de l'air pour les unes et aux conditions de travail pour les autres.

## b. Une analyse des controverses ESG :

### i. Méthodologie

Les controverses sont examinées dans le cadre du suivi des émetteurs par la Direction de la recherche économique et durable d'EGAMO qui s'appuie sur les travaux de VIGEO-EIRIS.

Elles sont évaluées selon :

- Leur sévérité : critique, forte, significative, mineure, négligeable ;
- Le degré de réactivité de l'émetteur : proactive, corrective, réactive, non-communicative ;
- La fréquence de survenance des controverses : récurrente, fréquente, occasionnelle, rare.

La sévérité de la controverse tient compte du cadre défini par le Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'Homme, qui demande une évaluation de l'ampleur, de la portée et du caractère réparateur ou irrémédiable d'une controverse.

### ii. Résultats

La répartition des émetteurs selon le niveau des controverses est la suivante :

Niveau		Répartition Portefeuille (%)	Répartition Univers d'Investissement (%)
0	Négligeable	60,18%	44,10%
1	Mineure	3,09%	1,20%
2	Significative	8,45%	12,31%
3	Forte	20,32%	34,53%
4	Critique	7,96%	7,86%

Les résultats de cette analyse sont nettement **favorables au portefeuille de SMACL Assurances** dont la part totale des niveaux « Négligeable » et « Mineure » pèse 63% (vs 45% pour le portefeuille).

### **c. Une mesure d'adéquation du portefeuille avec la trajectoire de +2°C à horizon 2100**

#### **i. Méthodologie : la conversion de l'empreinte carbone en trajectoire de température**

Ces travaux, confiés au prestataire Carbon4 Finance, consistent à déterminer l'empreinte carbone en tenant compte des émissions directes des entreprises, de leurs fournisseurs et de leurs produits, mais aussi des émissions évitées grâce aux efforts d'efficacité ou au déploiement de solutions « vertes ».

Dans le détail, Carbon4 Finance attribue à chacune de nos entreprises en portefeuille une note globale de A à E (A étant la meilleure) qui résulte :

- de la performance actuelle de l'entreprise – mesurée à la fois par les émissions induites et les émissions évitées ;
- de la stratégie de l'entreprise pour le futur tenant compte des investissements envisagés et de la cible recherchée.

Une fois l'empreinte carbone évaluée, cette dernière est convertie en niveau d'adéquation du portefeuille avec les scénarios climatiques, sur une échelle de 2°C à 6°C :

- un portefeuille 2°C s'inscrit dans une trajectoire de limitation du réchauffement climatique à moins de 2°C en 2100, respectant ainsi les objectifs fixés par les accords internationaux, notamment l'accord de Paris 2015 ;
- un portefeuille 6°C s'inscrit dans une trajectoire de poursuite de la croissance des émissions de gaz à effet de serre, conduisant aux conséquences les plus graves du réchauffement climatique.

#### **ii. Résultats**

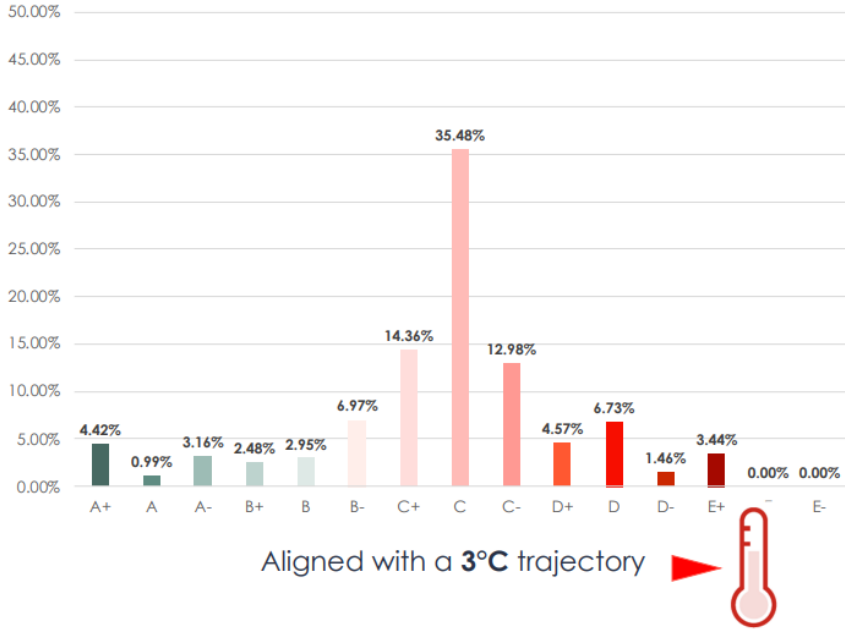
**L'évaluation carbone du portefeuille (+3°C) s'avère meilleure que celle de l'indice de référence (+3,5°C).** Cela s'explique par la part plus importante en portefeuille d'entreprises bénéficiant d'une note globale de A et B, comme le montrent les graphiques en page suivante.

Comparée à l'année précédente, l'évaluation carbone du portefeuille s'améliore – elle était de +3,1°C en 2019 – grâce à la poursuite des investissements dans les obligations « vertes ».

# Temperature alignment

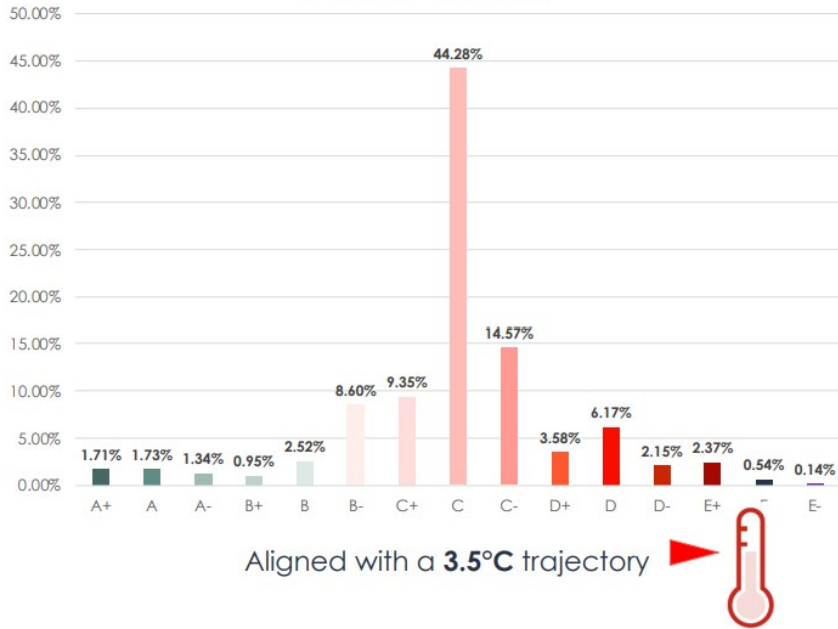
## SMACL's portfolio

Distribution of overall rating



## Benchmark

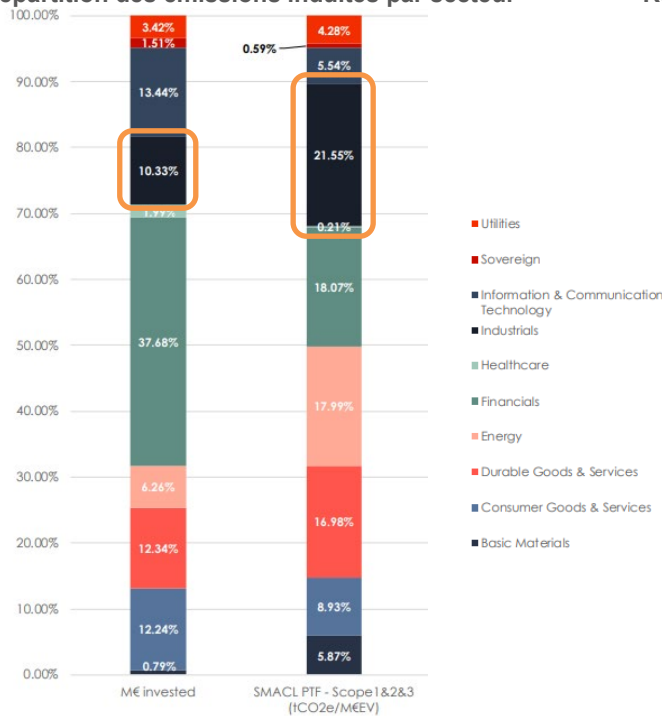
Distribution of overall rating



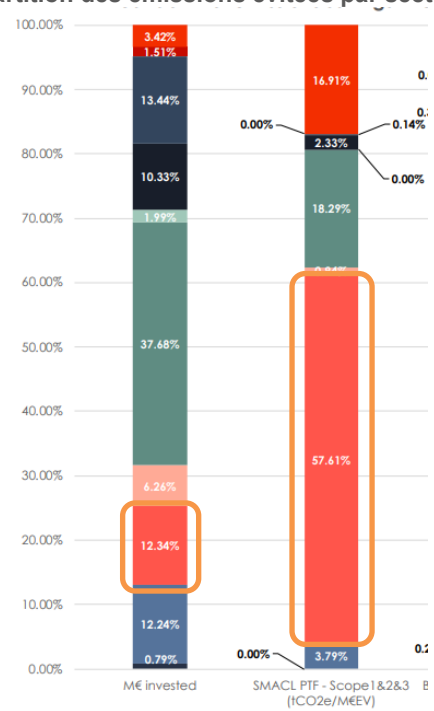


Analysée par secteur, l'évaluation carbone du portefeuille de SMACL Assurances se décompose de la manière suivante :

Répartition des émissions induites par secteur



Répartition des émissions évitées par secteur



**Le secteur industriel, bien qu'il ne représente que 10% du portefeuille, génère à lui-seul plus de 20% des émissions induites.**

Dans le même temps, **le secteur des biens durables** (constructeurs et équipementiers automobiles, BTP...), qui ne représente que 12% du portefeuille, **pourvoit plus de la moitié des « émissions évitées »**. La méthode Carbon4 Finance prend en compte le gain d'efficacité énergétique des nouveaux produits qui remplacent des modèles existants plus polluants, justifiant ainsi la forte présence de l'automobile dans les « émissions évitées ». Le BTP, par sa contribution aux constructions bas carbone, a également un impact carbone positif.

### 3. Gestion déléguée

#### a. Méthodologie d'analyse

Avant de déléguer la gestion de tout ou partie de ses placements, chaque investisseur doit veiller à ce que le délégataire partage ses convictions, notamment en matière d'ISR. C'est pourquoi **la Mutuelle vérifie que les sociétés de gestion avec lesquelles elle travaille adhèrent aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)<sup>1</sup>** et s'impliquent dans une démarche ISR, notamment en matière de :

- politique de vote ;
- reporting ESG ;
- calcul de l'empreinte carbone de leurs portefeuilles.

Aussi, si l'une des sociétés de gestion auxquelles SMACL Assurances confie ses avoirs s'avère ne pas être signataire des PRI ou engagée dans une démarche ISR, la Mutuelle se réserve le droit de l'inciter à faire évoluer sa politique dans ce domaine par l'envoi d'un courrier en ce sens. En cas de refus et sous réserve qu'il existe d'autres alternatives, la Mutuelle peut décider de rompre toute relation commerciale avec la société de gestion en question.

#### b. Résultats au 31/12/2020

Au 31/12/2020, le seul fonds dans lequel SMACL Assurances est investie bénéficie d'un label « ISR ». La sélection des émetteurs en portefeuille repose en effet à la fois sur une approche normative (exclusion des émetteurs ne respectant pas les principales conventions internationales) et Best-in-Class (sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG).

Par ailleurs, l'envoi initial d'un questionnaire à la société de gestion a permis de constater que celle-ci est fortement engagée dans une démarche ESG :

	La société de gestion a-t-elle signé les PRI ?	Lors d'une AG, la société de gestion participe-t-elle au vote ?	La société de gestion publie-t-elle un reporting ESG ?	La société de gestion calcule-t-elle l'empreinte carbone de ses portefeuilles ?	La société de gestion se fait-elle accompagner par un cabinet de conseil pour sa stratégie carbone ?
CPR AM	OUI	OUI	OUI	OUI	NON

<sup>1</sup> En signant les PRI, les investisseurs s'engagent à intégrer, au sens large, les problématiques **Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG)** dans la gestion de leurs portefeuilles.

## 4. Implémentation d'une poche d'investissement à impact

### a. Approche retenue

Afin de compléter sa démarche et de la rendre plus lisible aux yeux de tous, SMACL Assurances a souhaité mettre en place une poche d'investissement à impact regroupant les nouveaux Investissements Socialement Responsables réalisés. Cette poche a ainsi pour objectif de favoriser l'émergence d'une économie soutenable par une allocation du capital vertueuse et rentable.

Celle-ci regroupe les investissements réalisés dans les classes d'actifs suivantes :

- **Obligations vertes** (« *green bonds* ») ;
- OPCVM actions ou monétaires labellisés **ISR ou TEEC** ;
- Tout autre investissement satisfaisant les lignes directrices de la Politique de Placements et destiné à soutenir le développement durable.

La mise en place de cette poche s'inscrit dans la continuité de la démarche adoptée depuis plusieurs années par SMACL Assurances et qui consiste à favoriser, dans la mesure du possible, les investissements socialement responsables au travers d'OPCVM labellisés ISR et d'obligations « vertes » dites « *green bonds* ».

Sous réserve d'opportunités d'investissement intéressantes et afin d'assurer le développement de cette poche sur le long terme, celle-ci est **alimentée par au minimum 10% des investissements annuels** (hors poche monétaire).

Ainsi, sur l'année 2020, la part des acquisitions ISR dans le total des investissements annuels représentait 15%. L'atteinte de cet objectif a été permise grâce à l'acquisition de 2 lignes d'obligations « vertes » représentant un montant global de 2,5 M€.

### b. Résultats au 31/12/2020

Au 31/12/2020, SMACL Assurances dispose de placements ISR sur les classes d'actifs suivantes :

Type d'actif	Nombre		Valeur de marché	
	2019	2020	2019	2020
Obligations vertes (« <i>Green Bonds</i> »)	13	14	13,9M€	16,1M€
OPCVM monétaire	1	1	5,3M€	5,3M€
			$\Sigma = 19,2M€$	$\Sigma = 21,4M€$

Au 31/12/2020, ces lignes représentent un montant total de 21,4 millions d'euros (soit un peu plus de 7% du portefeuille de valeurs mobilières), **en progression de 11%** par rapport à l'année précédente.

**smacl.fr**

**SMACL Assurances**

141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9

Tél. : +33 (0)5 49 32 56 56

SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
régie par le Code des assurances - RCS Niort n° 301 309 605.

**LA MUTUELLE D'ASSURANCE DES TERRITOIRES**

